

Comprendre votre plan d'actionnariat salarié

Renault Group vous permet d'acquérir des actions à des conditions avantageuses :

30%
de décote

200% d'abondement
sur la 1^{ère} action,
calculé sur votre participation

DU
11 AU 29 MAI
2026

>> Dividendes éventuels réinvestis

Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié(e) de Renault Group** et de ses filiales consolidées et adhérentes aux PEG de Renault Group, de DIAC ou de Renault Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté** continue ou discontinuée, du 1^{er} janvier 2025 au 29 mai 2026.

■ **Être encore sous contrat de travail** au 29 mai 2026 inclus.

Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez **faire un versement volontaire** payable selon les modalités proposées par votre pays⁽¹⁾.

Pour vos versements volontaires, vous ne pouvez pas dépasser **25 % de votre rémunération annuelle brute 2026 estimée**.



Que se passe-t-il une fois mon investissement réalisé ?

→ Vous détenez des parts du compartiment « Share Original du FCPE Renault International » qui sera lui détenteur des actions Renault SA. Vous êtes donc indirectement actionnaire de Renault Group.

→ Vos avoirs sont bloqués jusqu'au 30 juin 2031 sauf cas de déblocage anticipé.

>> La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le site d'information www.shareplan.renaultgroup.com



Exemple d'abondements versés

	Nombre d'actions acquises (apport personnel)	Abondement brut sur l'apport personnel	Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux
Exemple 1	1	2	3
Exemple 2	2	2	4
Exemple 3	10	2	12



Exemple d'investissement

Prix de référence
35 €⁽¹⁾

Prix d'acquisition
(prix de référence – décote de 30%)
24,50 €⁽¹⁾

J'investis 24,50 € en achetant 1 action, équivalent au prix de référence de 35 €, grâce à la décote de 30%.



Je reçois l'équivalent de 2 actions en abondement sur le prix de référence (1 x 35 € x 200%).



Je détiens l'équivalent de 3 actions d'une valeur totale de 105 € brut⁽²⁾ au prix de référence, pour un investissement de ma part de 24,50 €.

⁽¹⁾ Valeur définie par décision du Directeur Général.

⁽²⁾ Hors charges fiscales et sociales applicables en vigueur.

À l'issue de la période de blocage :

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

1

Conservé vos avoirs dans le FCPE « Renault France » aussi longtemps que vous le souhaitez.

2

Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.

Ce qu'il faut retenir

- Décote de 30% sur le prix de référence
- Versement d'un abondement de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Plus-value éventuelle en fonction de l'évolution de la valeur de l'action Renault SA
- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2031
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA



Participez à votre plan d'actionnariat salarié
du 11 au 29 mai 2026

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connectez-vous sur www.shareplan.renaultgroup.com

**Renault
Group**